



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°744) DE MISE A
DISPOSITION, DES SALLES BERLIOZ, POLE
DOCUMENTAIRE, APPASSIONATO ET
MESSIAEN, A L'ASSOCIATION CFMO, A TITRE
PAYANT**

**DÉCISION N° DM-21-353
EN DATE DU 12 OCTOBRE 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association du Centre de Formation des Musiciens d'Orchestre (CFMO) représentée par Madame Emmanuelle DUTHU, par délégation de son Président, Pierre-Henri DENAIN, et domiciliée, 34 avenue de New York, 750116 PARIS, d'organiser des mastersclasses dans la salle Berlioz, les 1^{er} et 22 octobre 9 h à 16 h, et les 25 novembre et 17 décembre 2021 de 9h30 à 16 h, une masterclasse au Pôle documentaire, le 7 octobre 2021 de 9 h à 16 h, des auditions de recrutement dans les salles Appassionato et Messiaen, le 10 septembre 2021 de 10 h à 12 h 30 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association du Centre de Formation des Musiciens d'Orchestre (CFMO) représentée par Madame Emmanuelle DUTHU, par délégation de son Président, Pierre-Henri DENAIN, et domiciliée, 34 avenue de New York, 750116 PARIS, une convention de location de salle pour un montant de 485 € TTC (quatre cent quatre-vingt-cinq euros), afin d'organiser des mastersclasses dans la salle Berlioz, les 1^{er} et 22 octobre 9 h à 16 h, et les 25 novembre et 17 décembre 2021 de 9h30 à 16 h, une masterclasse au Pôle documentaire, le 7 octobre 2021 de 9 h à 16 h, des auditions de recrutement dans les salles Appassionato et Messiaen, le 10 septembre 2021 de 10 h à 12 h 30 ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20211012-lmc1H8957H1-AR
Date de réception en Préfecture : 12/10/2021
Date de Publication : 12/10/2021